



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions

TPSGC

50 rue Victoria

Place du Portage, Phase I

Salle de courrier C114

Gatineau

Quebec

K1A 0C9

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Detection, Simulation and Optical Systems Division

Place du Portage III, 8C2

11 rue Laurier Street

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet Simulateurs de conduite Simulateurs de conduite de la GRC	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-221048/C	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-221048	Date 2024-03-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QT-022-29273	
File No. - N° de dossier 022qt.M7594-221048	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2024-03-20 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Speiser, Kimberly	Buyer Id - Id de l'acheteur 022qt
Telephone No. - N° de téléphone (343) 574-5483 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: RCMP Depot Division 5600 – 11th Avenue Regina, SK S4P 4K8 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification de l'invitation à soumissionner 003

La modification 003 de l'invitation à soumissionner a été soulevée pour le suivant :

1) Pour répondre aux questions de l'industrie.

Toutes les autres clauses et conditions restent inchangées.

Questions de l'industrie

QUESTION 12

12. Référence : L'ANNEXE A – Énoncé des besoins 2.2.1 Matériel – configuration A et configuration B et l'Appendice 1 de la PARTIE 4 – Évaluation des soumissions techniques – Tableau 1 – Matrice de conformité obligatoire – Matériel #9 définissent le nombre de simulateurs à contrôler ou à mettre en réseau pour chaque poste d'instructeur. Ensuite la configuration de réseautage (liaison), l'Appendice 1 de la PARTIE 4 – Évaluation des soumissions techniques – Tableau 6 – Matrice d'évaluation technique cotée – Matériel #14 stipule ce qui suit : « Il devrait être possible de mettre en réseau jusqu'à 16 simulateurs à partir d'un poste d'instructeur. »

Quel est le but de l'établissement d'une liaison entre les 16 simulateurs (la GRC pourrait-elle apporter des précisions quant à la différence entre ces exigences)?

RÉPONSE 12

Il y a eu de nombreux cas sur le terrain où plusieurs officiers ont dû travailler ensemble pour localiser un sujet. Nous envisageons un scénario d'instruction selon lequel 16 de nos cadets travailleraient ensemble pour trouver un sujet. C'est pour cette raison que nous aimerions avoir la possibilité de relier les 16 simulateurs à un seul poste d'instructeur.

Les configurations A & B sont les modules de salle de formation standards, donc obligatoires.

QUESTION 13

13. Référence : L'ANNEXE A – Énoncé des besoins 2.2.1 Matériel #1 a) stipule que : « Plateforme mobile : une plateforme mobile crée l'impression de vivre une véritable expérience de conduite. Le mouvement engendré par le mécanisme est synchronisé avec ce qui s'affiche à l'écran. Les systèmes de plateforme inférieurs augmentent les risques pour les étudiants de souffrir du mal du simulateur. »

La GRC pourrait-elle clarifier ou définir ce qu'elle entend par « synchronisé » dans ce contexte?

RÉPONSE 13

D'après notre expérience, toutes les plateformes mobiles ne se valent pas. Ce qui est important, c'est qu'il n'y ait pas de décalage entre le mouvement physique de la plateforme mobile et l'affichage visuel, et la rétroaction physique du volant ou d'autres objets qui devraient subir un certain mouvement en fonction des conditions routières.

QUESTION 14

14. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 1 – Matrice de conformité obligatoire – Matériel #5 stipule que : « Le simulateur doit être équipé d'une sirène de véhicule d'urgence (par exemple) dont la tonalité peut être modifiée. »

Pour la démo, est-il obligatoire de montrer le Whelen CemCom Gold déjà installé et programmé, ou pouvons-nous montrer quelques exemples de sirènes simulées qui permettent des modifications de la hauteur tonale de la sirène, des types de hauteur tonale nord-américains, etc.?

RÉPONSE 14

Nous avons donné l'exemple du Whelen CemCom parce que c'est le système que la GRC utilise. Il appartient au soumissionnaire de décider les sons qu'il veut produire. Le réalisme sera coté en conséquence.

QUESTION 15

15. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 1 – Matrice de conformité obligatoire – Matériel #9 stipule que : « Démontrer que chaque module de simulation est capable de mettre en réseau entre 1 et 4 simulateurs avec un seul poste d'instructeur. »

La préparation spécifique, pour la démonstration, d'un système de simulateur de poste d'instructeur relié à quatre postes de conduite constitue une quantité considérable de travail. Afin de nous assurer que l'effort que nous allons déployer pour être en mesure de démontrer nos capacités dans l'usine est rationalisé, nous aimerions demander si l'un des éléments suivants pourrait suffire pour valider l'exigence :

- a) montrer une capsule de simulation qui met en réseau deux simulateurs avec un seul poste d'instructeur;
- b) montrer la façon dont quatre postes d'instruction ferroviaire (même concept que le simulateur de conduite de la police) sont mis en réseau avec un poste d'instructeur;
- c) configurer un système de poste d'instructeur relié à quatre PC (en tant que pilotes étudiants), où l'on peut voir la façon dont ils sont mis en réseau;
- d) pouvoir organiser un court déplacement aux frais du soumissionnaire vers un deuxième site, où ont été installés quatre postes de conduite reliés à un poste d'instructeur.

RÉPONSE 15

La GRC est d'accord avec les options b) et c).

Elle visitera l'installation d'un soumissionnaire pour assister à des démonstrations en personne. Le Canada ne peut pas accepter un déplacement payé par un soumissionnaire.

QUESTION 16

16. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 1 – Matrice de conformité obligatoire – Matériel #10 stipule que : « Le simulateur doit permettre une communication radio bidirectionnelle entre l'instructeur et tous les stagiaires simultanément dans un module de simulation. »

Le soumissionnaire peut-il procéder à la démonstration de cette technologie en utilisant deux postes de conduite et un poste d'instructeur?

RÉPONSE 16

Oui.

QUESTION 17

17. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 2 – Matrice de conformité obligatoire – Logiciel #2 stipule que : « Les systems doivent pouvoir être configurés de manière à répondre aux configurations suivantes : a) Jusqu'à quatre (4) stagiaires qui exécutent le même scénario de façon autonome; et b) Jusqu'à quatre (4) stagiaires qui exécutent un scénario connexe dans le même environnement. »

La préparation spécifique, pour la démonstration, d'un système de simulateur de poste d'instructeur relié à quatre postes de conduite constitue une quantité considérable de travail. Afin de nous assurer que l'effort que nous allons déployer pour être en mesure de démontrer nos capacités dans l'usine est rationalisé, nous aimerions demander si l'un des éléments suivants pourrait suffire pour valider l'exigence :

- a) montrer une capsule de simulation qui met en réseau deux simulateurs avec un seul poste d'instructeur;
- b) montrer la façon dont quatre postes d'instruction ferroviaire (même concept que le simulateur de conduite de la police) sont mis en réseau avec un poste d'instructeur;
- c) configurer un système de poste d'instructeur relié à quatre PC (en tant que pilotes étudiants), où l'on peut voir la façon dont ils sont mis en réseau;
- d) pouvoir organiser un court déplacement aux frais du soumissionnaire vers un deuxième site, où ont été installés quatre postes de conduite reliés à un poste d'instructeur.

RÉPONSE 17

La GRC est d'accord avec les options a), b) et c).

Elle visitera l'installation d'un soumissionnaire pour assister à des démonstrations en personne. Le Canada ne peut pas accepter un déplacement payé par un soumissionnaire.

QUESTION 18

18. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 6 – Matrice d'évaluation technique cotée – Matériel #1 c) stipule que : « L'auvent doit permettre l'installation d'une barre lumineuse. »

- a) La GRC a-t-elle choisi un modèle spécifique pour la barre de signalisation?
- b) La signalisation doit-elle être uniquement en rouge et en bleu?
- c) La GRC envisage-t-elle que les feux d'urgence rouges ou bleus ne soient pas générés ou rendus par la CGI (visible avec la scène visuelle) afin qu'ils n'entrent pas en conflit avec la barre de signalisation physique, ou peut-on choisir entre les deux?

RÉPONSE 18

- a) Non, la GRC aimerait avoir des feux clignotants extérieurs bleus et rouges reproduisant une barre de signalisation de la police. Le soumissionnaire peut décider de la façon de reproduire cette exigence de manière réaliste.
- b) Oui.
- c) La GRC s'attend à ce que le rouge et le bleu dans la scène visuelle surviennent au même moment où les feux externes sont activés.

QUESTION 19

19. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 6 – Matrice d'évaluation technique cotée – Matériel #9 stipule que : « Les écrans du simulateur doivent être équipés d'un port de contrôle RS-232. »

Quelle est l'utilisation prévue par la GRC et quel est le besoin particulier de cette fonctionnalité?

RÉPONSE 19

Le port RS-232 est disponible sur les moniteurs de qualité commerciale et pourrait être utilisé pour changer de vue sur un moniteur, par exemple, passer d'une vue de scénario (c.-à-d. vue de pare-brise) à une vue de cotation. Si ce changement de vues peut être accompli par d'autres moyens sans le port RS-232, alors ce serait acceptable.

QUESTION 20

20. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 6 – Matrice d'évaluation technique cotée – Matériel #10 stipule que : « Le simulateur doit être mobile. »

- a) Veuillez préciser ce que l'on entend par « mobile » (est-ce différent de l'exigence de la Section 2.3 Exigences d'installation c. Pièce de rechange – unité de simulateur de rechange pouvant être déplacée dans des pièces, ou retirée de pièces, en tant que pièce de rechange de secours?).
- b) La GRC envisage-t-elle de simplement retirer le « mauvais » simulateur et de déployer la pièce de rechange de secours dans son intégralité? Veuillez préciser la façon dont la GRC envisage cela.

RÉPONSE 20

- a) Le déplacement des simulateurs se produira très rarement; cependant, il est possible que ce soit nécessaire. Pour cette raison, il devrait y avoir un moyen en place pour qu'une personne puisse les déplacer facilement. Les roues n'ont pas besoin d'être fixées en permanence au simulateur, mais elles devraient pouvoir être facilement fixées, puis retirées plus tard, par une seule personne.
- b) Oui. Dans les rares cas où un simulateur est défectueux, la GRC aimerait avoir la possibilité d'utiliser le simulateur 17 comme pièce de rechange pour remplacer le simulateur défectueux jusqu'à ce que ce dernier puisse être réparé.

QUESTION 21

21. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 6 – Matrice d'évaluation technique cotée – Matériel #14 stipule que : « Il devrait être possible de mettre en réseau jusqu'à 16 simulateurs à partir d'un poste d'instructeur. »

- a) D'un point de vue technique, nous n'avons aucun problème à nous conformer à cette exigence. En revanche, nous ne disposons pas de 16 simulateurs connectés à un poste d'instructeur en ce moment dans l'usine. Pourrions-nous vous demander quel est l'objectif de la connexion de 16 simulateurs?
- b) Voulez-vous dire qu'à partir du logiciel de création de scénario, vous allez envoyer une instruction aux autres postes d'instructeurs, et que ceux-ci seront connectés aux 16 simulateurs dans leurs différentes capsules?

RÉPONSE 21

- a) Veuillez consulter la réponse à la question 12.
- b) L'objectif est de mettre en réseau 16 simulateurs avec un seul poste d'instructeur. Nous sommes ouverts à la recommandation du soumissionnaire sur la façon d'y parvenir.

QUESTION 22

22. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 7 – Matrice d'évaluation technique cotée – Logiciel #9 stipule que : « Le simulateur doit permettre au stagiaire d'apprendre de manière autonome. »

La GRC serait-elle en mesure de fournir plus de détails sur la fonctionnalité « apprentissage autonome de l'étudiant », ou de la définir?

RÉPONSE 22

La GRC aimerait que les étudiants puissent pratiquer après les heures normales de travail sans aucune supervision. Elle aimerait qu'un système permette à l'étudiant de s'asseoir dans un simulateur et, au moyen d'un balayage de carte et d'un mot de passe, ou d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, qu'il puisse démarrer le simulateur et se faire présenter un nombre prédéterminé de scénarios à achever. Les feuilles de pointage de chaque scénario seraient sauvegardées pour examen ultérieur par un instructeur.

QUESTION 23

23. Référence : L'Appendice 1 de la PARTIE 4 - Évaluation des soumissions techniques - Tableau 7 – Matrice d'évaluation technique cotée – Logiciel, et Tableau 8 – Matrice d'évaluation technique cotée – Édition/création de scénarios.

Nous aimerions confirmer que, dans la démonstration, la GRC aimerait voir les exemples d'exercices indiqués aux appendices 7 à 10.

RÉPONSE 23

Oui, c'est exact. Nous nous attendons à voir les deux scénarios avec la cote correspondante.

QUESTION 24

24. Référence : L'ANNEXE A – Énoncé des besoins - 2.2.2 Logiciel (général) #4 stipule que : « Les noms de rue doivent être composés de lettres et de chiffres. Si les lettres sont orientées nord-sud, les chiffres doivent être orientés est-ouest. Les chiffres et les lettres doivent être séquentiels (c.-à-d. A, B, C... et 1, 2, 3...). Si les numéros sont des avenues, les lettres doivent être des rues (c.-à-d., 1re rue, 2e rue, et Avenue A, Avenue B). »

Nos cartes actuelles comprennent des noms alphanumériques et numériques génériques pour toutes les rues et routes. Ces noms peuvent être modifiés pour répondre aux exigences de la GRC. Toutefois, la GRC s'attendrait-elle à ce que ces modifications soient apportées (toute la carte a été modifiée) avant l'attribution, comme lors de l'évaluation technique?

RÉPONSE 24

Non, si vous avez déjà des rues alphanumériques génériques, c'est très bien. Si la GRC peut les modifier elle-même, elle acceptera cette capacité.

QUESTION 25

25. Référence : L'ANNEXE A – Énoncé des besoins - 2.2.2 Logiciel (général) #1 stipule que : L'entrepreneur doit fournir une note pour chacun des scénarios créés, conformément à l'annexe 7 et à l'annexe 9, et noter chacun des articles comme un événement unique.... » “

a) La GRC s'attend-elle à ce que l'entrepreneur élabore et démontre ces scénarios précis au cours de l'examen technique de la Phase II?

b) La GRC a-t-elle l'intention de fournir une bibliothèque de scénarios personnalisés ou simplement sa bibliothèque standard?

c) Si la GRC souhaite que l'entrepreneur fournisse une série de scénarios personnalisés, pourrait-elle en fournir une liste?

RÉPONSE 25

a) Oui, la GRC s'attend à évaluer les scénarios des appendices 7 et 9 et à ce que les scénarios soient cotés conformément aux appendices 8 et 10.

b) La GRC ne s'attend pas à ce que les scénarios soient inclus, mais elle accepterait une liste de scénarios créés par le soumissionnaire. La GRC aimerait pouvoir créer ses propres scénarios.

c) Veuillez consulter la réponse à la Modification 002 sous RÉPONSE 6 b) pour les scénarios personnalisés.

Tout en reconnaissant que différents niveaux d'effort peuvent être nécessaires par scénario, cette unité de mesure a été convertie en un taux horaire dans l'Annexe B – Base de paiement, et l'élément est déplacé du tableau 1 – Travaux de base au tableau renommé 4 – Biens logiciels obligatoires et supplémentaires.

Les demandes seront définies dans une autorisation de tâches et l'entrepreneur indiquera le niveau d'effort requis pour fournir le scénario.

QUESTION 26

26. Référence : L'ANNEXE A – Énoncé des besoins - 2.2.3 Logiciel d'édition/de création de scénarios #3 stipule que: « Toutes les ressources en 3D d'un véhicule policier de la GRC seront créées à partir des lieux de la GRC à l'occasion de la création d'un scénario ou de la modification d'un entraînement. »

Les actifs 3D sont généralement fournis avant la livraison et l'instruction, car leur élaboration peut être un processus fastidieux. La GRC pourrait-elle clarifier cette exigence?

RÉPONSE 26

La GRC dispose de règles et de lignes directrices strictes concernant l'utilisation de ses marques et œuvres d'art à l'extérieur de l'organisation. Par conséquent, la création d'une automobile portant la marque de la GRC devrait avoir lieu sur place pendant l'installation et l'instruction. Il est possible que l'administration centrale approuve les marques à donner au soumissionnaire avant la livraison, mais elles seraient assujetties à des lignes directrices strictes.

QUESTION 27

27. Référence : L'ANNEXE A – Énoncé des besoins l'article 2.7 Ressources en 3D supplémentaires, stipule que : « La GRC peut exiger que l'entrepreneur lui fournisse des ressources en 3D supplémentaires, et ce, une fois que les produits livrables (matériel informatique et logiciel) sont terminés et acceptés. Au besoin, l'entrepreneur doit fournir jusqu'à 10 nouvelles ressources en 3D chaque année. Ces ressources en 3D supplémentaires peuvent être animées ou statiques. »

Il s'agit d'une exigence très ouverte et, par conséquent, la portée n'est pas mesurable. Si la GRC peut définir sa compréhension d'un actif ou fournir une liste d'actifs, cela aiderait grandement le fournisseur à établir une portée ou un coût pour ce service.

RÉPONSE 27

La GRC comprend que cela est ambigu et qu'il existe une variabilité dans la quantité d'efforts nécessaires pour créer un actif 3D. Cette unité de mesure a été remplacée par un taux horaire dans la révision de l'ANNEXE B – Base de paiement (Modification de l'invitation à soumissionner 002), au tableau renommé 4 – Biens logiciels obligatoires et supplémentaires.

Les demandes seront définies dans une autorisation de tâches et l'entrepreneur indiquera le niveau d'effort requis pour fournir des actifs 3D.

QUESTION 28

28. Référence : L'ANNEXE A – Énoncé des besoins 2.2.1 Matériel – obligatoirement #1 a) Plateforme mobile, et and L'ANNEXE A – Énoncé des besoins - Annexe 6 – Simulation combinée de conduite et de jugement vide (Salle I-125, I-123 I-121, I-120, I-118 and I-116).

Est-il possible de modifier la taille de la pièce ou l'emplacement proposé du simulateur pour prévenir le risque de syndrome d'adaptation à la simulation ou d'instruction négative?

RÉPONSE 28

Non, la taille des pièces et les configurations des simulateurs ne peuvent pas être ajustées.

QUESTION 29

29. Les haut-parleurs externes peuvent rendre beaucoup de son ambiant et les simulateurs doivent probablement être physiquement séparés (aussi pour éviter de voir le matériel de l'autre simulateur). Ces séparations physiques seront-elles fournies par l'utilisateur final?

RÉPONSE 29

Non, il n'y aura pas de séparations physiques entre les simulateurs. Notez que les casques sont une option.

QUESTION 30

30. Quelle est la différence entre « l'instruction de simulation de conduite » et la « simulation combinée de conduite et de jugement »?

RÉPONSE 30

L'instruction de simulation de conduite fait référence à des instructeurs qui enseignent à des étudiants la façon de conduire comme la police. La simulation combinée de conduite et de jugement permet à l'étudiant d'être envoyé à un appel, puis une fois arrivé, il sortira du simulateur de conduite et entrera dans une autre simulation sans rapport.

QUESTION 31

31. Quelle est la hauteur du plafond de l'installation?

RÉPONSE 31

Dans la salle I-126 (L'ANNEXE A – Énoncé des besoins – Annexe 3&4), il y a 279,4 cm de dégagement au point le plus bas.

Dans les salles I-116, I-120, I-121 et I-125 (L'ANNEXE A – Énoncé des besoins – Annexe 5&6), il y a 294,64 cm de dégagement au point le plus bas.

QUESTION 32

32. Cette offre nécessite-t-elle un cautionnement ou toute autre garantie bancaire?

RÉPONSE 32

Non, les garanties financières mentionnées ci-dessus ne sont pas exigées.

QUESTION 33

33. Nous comprenons que nous devons fournir le prix de destination DDP, avec les droits de douane et les taxes d'accise inclus, et les taxes applicables en sus.

a) Pourriez-vous confirmer que la TPS et la TVH font partie des taxes d'application et non des droits de douane?

b) Pourriez-vous confirmer qu'avec une expédition DDP, la GRC est considérée comme l'importatrice des marchandises?

RÉPONSE 33

a) La TPS et la TVH font partie des taxes applicables exclues de l'établissement des prix.

b) Avec la destination DPP, le soumissionnaire est propriétaire des marchandises en transit et est l'importateur officiel.

QUESTION 34

34. Si nous passons à la phase suivante, serait-il possible de confirmer à partir de quelle date la visite est susceptible d'avoir lieu, afin que nous puissions préparer la démonstration?

RÉPONSE 34

Veillez consulter la REMARQUE suivante dans L'Appendice 1 de la PARTIE 4 – Évaluation des soumissions techniques, sur Démonstration en personne :

NOTA – Les soumissionnaires seront informés 21 jours à l'avance des dates d'évaluation, mais au plus tard 30 jours après la clôture de l'appel d'offres, avant que les démonstrations n'aient lieu.

QUESTION 35

35. Après avoir examiné les documents de la demande de soumissions avec nos partenaires de fabrication reconnus à l'échelle mondiale, nous avons appris que certaines fonctionnalités essentielles d'un simulateur n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation technique obligatoire et cotée en points actuelle (la liste a été omise). Pouvez-vous clarifier si vous prévoyez d'inclure toutes les fonctionnalités essentielles d'un simulateur dans vos exigences?

RÉPONSE 35

Nous nous appuyons sur les simulateurs commerciaux FEO pour capturer toutes les fonctionnalités essentielles de leurs modèles, et sur les soumissionnaires pour inclure les critères obligatoires et prendre en compte les critères cotés référencés dans la DDP dans leur offre.

QUESTION 36

36. Référence : L'ANNEXE A – Énoncé des besoins 2.2.1 Matériel – obligatoirement #6. Qu'entend-on par indicateurs physiques de virage à gauche ou à droite du véhicule? S'agit-il de dispositifs électroluminescents réels à l'extérieur de la maquette du simulateur? Ou est-ce le contrôle matériel sur la colonne de direction?

RÉPONSE 36

Il s'agit du contrôle matériel sur le volant.